F P S

Société par actions simplifiée
au capital de 483 000 euros
Siège social : ZAC du Pré à Varois
54670 CUSTINES
RCS NANCY 434 825 386

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 SEPTEMBRE 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 mars 2026

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide **d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 178 362,59 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 178 362,59 euros

A titre de dividendes : 60 000,00 euros
Soit environ 0,70 euros par action

Le solde : 118 362,59 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élèvera ainsi à 909 126,59 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 7 521,40 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 52 478,60 euros.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés de ce qui suit :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 septembre 2026

Cette résolution mis aux voix est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original
Le Président,
Monsieur Frédéric PATARD



(1) BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS FPS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 269 ZAC DU PRES A VAROIS 54670 CUSTINES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 43482538600015 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31032026 Net 3	N-1 31032025 Net 4
Capital souscrit non appelé	TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	101 029	AG 70 509	30 520	229
	Fonds commercial	AH	7 622	AI	7 622	7 622
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		16 430
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	12 195	AO 11 932	263	431
	Constructions	AP	218 739	AQ 207 723	11 016	14 831
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	371 225	AS 368 106	3 119	5 382
	Autres immobilisations corporelles	AT	106 609	AU 87 073	19 535	17 689
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	758	CT	758	758
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	7 650	BG	7 650	7 650
	Autres immobilisations financières*	BH	38	BI	38	38
	TOTAL (II)	BJ	825 865	BK 745 344	80 521	71 060
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	229 103	BM	229 103	204 837
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	258 499	BS	258 499	340 991
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 027	BW	2 027	2 160
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	965 648	BY 1 252	964 396	786 066
	Autres créances (3)	BZ	31 145	CA	31 145	76 916
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	845 404	CG	845 404	958 273
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)*	CH	89 375	CI	89 375	79 870
	TOTAL (III)	CJ	2 421 202	CK 1 252	2 419 950	2 449 114
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 247 067	1A 746 596	2 500 471	2 520 174

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

certifié conforme à l'original

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : SAS FPS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :483.000.....)	DA	483 000	483 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	67	67
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	48 300	48 300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	790 764	665 350
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	178 363	170 414
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 500 494	1 367 131
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN	70 716	47 200
	TOTAL (II)	DO	70 716	47 200
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	53 145	74 449
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	53 145	74 449
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	205 120	392 050
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	14 371	3 131
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	283 330	294 154
	Dettes fiscales et sociales	DY	365 609	306 068
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	7 687	35 990
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	876 116	1 031 394
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 500 471	2 520 174

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	720 287	826 795
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux 15

- INFO. RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations 17
Art. 832-4 - Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé 18
Art. 832-8 - Dépréciations de l'actif circulant 19
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice 19

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-11 - Capitaux propres 20
Art. 832-13 - Provisions et passifs éventuels 20
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 21

- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Art. 832-19 - Précisions relatives à certains éléments 21

- INFO. DES ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANES DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Art. 835-1 - Avances, crédits et engagements 22

- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Art. 836-1 - Engagements hors bilan donnés et reçus 23
Art. 836-3 - Engagements pris en matière de crédit-bail 23

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF

Art. 837-1 - Informations relatives à l'effectif 23

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/03/2026

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- L'évaluation des stocks se fait par **Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)** , conformément à l'article **213-34 du PCG**.

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.

- Les fonds commerciaux ne sont pas amortis sur 10 ans, conformément à l'article **214-3 du PCG**.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Néant

Informations significatives

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.
La répartition du stock a été effectuée selon les dispositions prises lors du bilan clos le 31/03/2019.
Elle permet de dissocier le stock et d'obtenir, d'une part, la valeur des produits déjà fabriqués et, d'autre part, la valeur des produits non transformés.
La Direction estime que les produits en stock sont parfaitement commercialisables, d'où l'absence de provision.
Le stock consommable n'est plus distingué en charge constatée d'avance mais intégré directement dans le stock.

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	79 340	32 104	10 415	101 029
Fonds commercial	7 622			7 622
Immobilisations corporelles				
Agencements et aménagements de terrains	12 195			12 195
Constructions	218 739			218 739
Installations techniques, matériels et outillages industriels	515 304		144 079	371 225
Installations générales, agencements, aménagements divers	40 753		4 840	35 913
Matériel de transport	27 202	3 950	24 969	6 183
Matériel de bureau et matériel informatique	39 072	8 460	4 379	43 153
Mobilier	19 450	1 909		21 359
Immobilisations financières				
Participations	758			758
Autres immobilisations financières	7 688			7 688
TOTAL	968 123	46 422	188 682	825 864

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	79 112	1 813	10 415	70 509
Immobilisations corporelles				
Agencements et aménagements de terrains	11 764	168		11 932
Constructions	203 908	3 816		207 723
Installations techniques, matériels et outillages industriels	509 918	2 263	144 079	368 102
Installations générales, agencements, aménagements divers	39 338	360	4 840	34 858
Matériel de transport	23 438	2 225	23 390	2 273
Matériel de bureau et matériel informatique	30 740	6 859	4 378	33 221
Mobilier	15 275	1 448		16 723
TOTAL	913 491	18 951	187 101	745 341

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Créances	6 931	927	6 605	1 252
TOTAL	6 931	927	6 605	1 252

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ-

(Art. 832-4)

Frais de développement

Néant

Fonds commercial

Le montant inscrit au poste « Fonds commercial » s'élève à 7 622 euros à la clôture de l'exercice.
Le fonds commercial non amortissable a fait l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de l'exercice comptable. D'une manière générale, ce test consiste à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.
Cette année, il n'a été constaté aucune dépréciation du fonds de commerce.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Coûts d'emprunt incorporés dans l'actif

Néant

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts	7 650		7 650
Autres immobilisations financières	38	0	38
Créances de l'actif immobilisé	7 688	0	7 688
Clients douteux ou litigieux	1 503	1 503	
Autres créances clients	964 146	964 146	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 341	6 341	
Taxe sur la valeur ajoutée	20 704	20 704	
Divers état et autres collectivités publiques	410	410	
Débiteurs divers	3 691	3 691	
Créances de l'actif circulant	996 794	996 794	
Charges constatées d'avance	89 375	89 375	
TOTAL	1 093 857	1 086 169	7 688

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions	5.60	86 250			86 250

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	483 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport	67			
Réserve légale	48 300			
Autres réserves	665 350	125 414		
Résultat de l'exercice	170 414	-125 414	170 414	
Total des capitaux propres	1 367 131	-0	170 414	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				483 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				67
Réserve légale				48 300
Autres réserves				790 764
Résultat de l'exercice		178 363		178 363
Total des capitaux propres		178 363		1 500 494

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Autres provisions pour risques	74 449	53 145	74 449		53 145
Provisions pour charges					
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	74 449	53 145	74 449		53 145

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Passifs éventuels

Néant

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	521	521		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	204 599	48 769	134 080	21 750
Fournisseurs et comptes rattachés	283 330	283 330		
Personnel et comptes rattachés	132 184	132 184		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	120 518	120 518		
Impôts sur les bénéfices	54 644	54 644		
Taxe sur la valeur ajoutée	37 416	37 416		
Autres impôts taxes et assimilés	20 847	20 847		
Groupe et associés	1	1		
Autres dettes	7 686	7 686		
TOTAL	861 746	705 916	134 080	21 750
Emprunts remboursés en cours d'exercice	186 731			

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	11 332
Autres créances	6 751
Disponibilités	4 482
TOTAL	22 565

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	521
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 364
Dettes fiscales et sociales	182 994
Autres dettes	6 786
TOTAL	221 665

- AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS -

(Art. 835-1)

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

Les engagements de fin de carrières sont évalués à 234 650 €.
La société a souscrit 2 contrats d'assurance d'indemnité de fin de carrière, dont l'épargne constituée au 31 mars 2026 s'élève à 165 563 €.
Aucune provision n'a été comptabilisé au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	27 411
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	58 575
45 à 54 ans	11 à 20 ans	128 081
35 à 44 ans	21 à 30 ans	8 535
moins de 35 ans	plus de 30 ans	12 048
Engagement total		234 650

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne, de 1 % de revalorisation salariale
- turn over faible pour les cadres et les techniciens, moyen pour les employés
- convention collective : caoutchouc
- méthode de calcul : méthode des unités de crédit projetées (définie par la norme comptable IAS 19 et par la norme FAS87)
- taux d'actualisation : 3,90 % (correspondant au taux IBOXX)
- table de mortalité : INSEE 2024
- taux des charges sociales patronales :
 - cadres : 54,06 %
 - employés : 37,03 %
 - techniciens : 50,56 %

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
(dont les effets de commerce escomptés non échus)	
Autres engagements	
Engagements donnés sur crédit baux	119 550
Engagements reçus BPI s/ Emprunt PGE	10 711
Engagements reçus BPI s/ Emprunt BNP (50%)	24 444
TOTAL	154 705

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
Mobilier	93 016	26 533
TOTAL	93 016	26 533

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **20 personnes** , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

Le 07/07/2026
Président Frédéric PATARD